

ferait sentir dans tout le service. En outre, il faut tenir compte d'un autre facteur: la comparaison entre l'entreprise d'Etat et l'initiative privée.

J'espérais que quelqu'un nous ferait, à cette étape-ci, un exposé de la politique du Gouvernement, d'autant plus que le problème a fait l'objet, pendant des années, de pourparlers entre la direction des chemins de fer et le cabinet.

M. MAYHEW: L'honorable député aura l'occasion de poser ses questions lorsque les ministres du Transport et des Finances seront présents.

M. NICHOLSON: Nous avons l'impression que quelqu'un serait ici pour répondre aux questions auxquelles on ne pouvait pas répondre l'autre soir.

M. HACKETT: L'adjoint parlementaire peut-il nous dire à combien s'élève actuellement le crédit, en dollars des Etats-Unis, qui se trouve à la caisse du contrôle du change étranger?

M. MAYHEW: Non, je ne saurais dire. D'ailleurs, je ne révélerais pas le chiffre, si je le possédais.

M. HACKETT: Je me demande pourquoi. Si j'ai bien compris le renseignement que le ministre a bien daigné nous communiquer tantôt, tout remboursement effectué à New-York le sera en dollars des Etats-Unis à même le crédit de la caisse du contrôle du change étranger.

M. MAYHEW: Dans la mesure où il s'agira d'obligations détenues à New-York.

M. HACKETT: Ces sommes sont toutes payables à New-York, à l'exception de 2 millions de dollars.

M. MAYHEW: Si ces obligations sont détenues par des Canadiens, ces derniers devront revendre à la Commission du change étranger les fonds qu'ils toucheront.

M. HACKETT: J'ai été plutôt étonné d'entendre le ministre me dire qu'il ne savait pas quelle proportion de ces obligations était détenue à New-York. Le relevé des paiements d'intérêt doit indiquer clairement dans quelle proportion elles sont détenues à New-York. En parlant de New-York, j'entends les Etats-Unis.

M. MAYHEW: Nous ne possédons pas ce renseignement.

M. HARKNESS: Je crois savoir qu'une partie de ces obligations, représentant 131 millions de dollars, sont payables à New-York, en fonds américains. La Commission de contrôle du change étranger a-t-elle mis

cette somme à la disposition du réseau en vue du remboursement, ou bien prend-on quelque autre moyen d'empêcher notre réserve de fonds américains en or de diminuer dans une mesure si appréciable? Je crois comprendre que la situation est présentement très grave.

M. MAYHEW: On n'a pris aucune disposition à cette fin, car plusieurs de ces obligations n'arriveront à échéance qu'en 1949, 1950 et 1951. On prendra les mesures nécessaires au moment de l'échéance ou lorsque la demande de remboursement sera faite.

M. HACKETT: Je suis persuadé que le ministre se rendra compte que si je tiens à ce renseignement, c'est que nous avons constaté avec une vive inquiétude la rapidité avec laquelle nos réserves de dollars américains se dissipent par suite des besoins d'un commerce de plus en plus unilatéral avec les Etats-Unis. Nos achats dans la république voisine semblent augmenter à vue d'œil. Nos ventes ne suffisent pas à les compenser et le produit de ce que nous vendons aux pays qui nous paient en livres sterling ne peut pas se convertir facilement en or ou en dollars américains. Il me semble qu'il est très important que nous sachions au juste à quoi nous en tenir sur nos réserves de change étranger. Ce point me semble l'un des éléments sur lesquels il nous faut nous fonder pour déterminer si ces obligations doivent être remboursées, même si leur taux d'intérêt nous semble élevé à l'heure actuelle. Si nos réserves de dollars américains s'épuisent aussi rapidement que nous le laissons supposer le débat sur le budget, il serait grandement imprudent d'opérer ces remboursements de capital en ce moment, surtout si nous devons puiser à même nos faibles réserves de dollars américains, lesquelles diminuent de plus en plus. A mon avis, la Chambre y gagnerait à connaître exactement quelles sont nos réserves et comment elles se comparent avec celles d'il y a trente ou soixante jours. Nous aurions ainsi une idée de l'étendue de la demande dont elles sont l'objet.

M. MAYHEW: Ce point entrera sans doute en ligne de compte lorsque la transaction sera envisagée. Le Gouvernement prendra une décision et il déterminera s'il y a lieu de rembourser ces obligations à New-York ou au Canada. Quant à notre situation actuelle en matière de change, je ne suis pas en mesure de l'exposer à la Chambre.

M. HARKNESS: Un examen quelque peu superficiel du rapport présenté par la Commission de contrôle du change étranger et l'étude de la statistique commerciale publiée depuis la présentation de ce rapport me por-